



Règlement particulier du Tournoi ECOBaD jeunes du BAP 2025

6ème étape du Circuit départemental jeunes de Paris

Simple Minibad / Poussin / Benjamin / Minime / Cadet

Mixte Minime et Cadet

Samedi 17 et dimanche 18 mai 2025

au Gymnase Alice Milliat – 11ter rue d'Alésia – Paris 14^e

Article 1 - Généralités

1.1 Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation et les modalités d'engagement à la compétition. La participation au Tournoi ECOBaD jeunes du BAP 2025 entraîne l'acceptation du présent règlement.

1.2 Le tournoi est autorisé sous le numéro (en cours d'obtention) et porte le numéro de dossier 2402730. Il se déroule sur 6 terrains le **samedi 17 et le dimanche 18 mai 2025**.

1.3 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, du Règlement cadre des CDJ du Comité 75 et de ce règlement particulier.

1.4 Le Juge-Arbitre de la compétition est Matthieu RIOLLIER. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.3. Le GEO de la compétition est Sébastien FICHOT assisté de Marc LE GALL.

1.5 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD, doit être en possession de sa licence compétition et ne pas être sous le coup d'une suspension.

Article 2 - Séries et tableaux

2.1 Le Tournoi EcoBAD jeunes du BAP 2025 est un tournoi départemental qui s'adresse aux joueuses et joueurs des catégories minibad, poussin, benjamin, minime et cadet et licenciés dans un club affilié au Comité départemental de badminton de Paris.

2.2 En simple homme et en simple dame, les catégories proposées sont minibad, poussin, benjamin, minime et cadet. Le comité d'organisation pourra créer des divisions, selon le nombre d'inscrits dans chaque catégorie. Le nombre d'inscrits par catégorie ne pourra pas dépasser 36 joueurs.

- Moins de 4 inscrits = catégorie annulée,
- Entre 4 et 8 inscrits = 1 seule série (Excellence),
- Entre 9 et 24 inscrits = 2 séries (Excellence et Honneur),
- Plus de 24 inscrits = 3 séries (Excellence, Honneur et Initiation).

Au-delà de 36 inscrits dans une catégorie, des listes d'attentes seront constituées.

En double mixte, une seule série est ouverte dans chaque catégorie minime et cadet. Au delà de 6 paires inscrites dans un tableau, une liste d'attente sera constituée.

Le nombre de joueurs (hors listes d'attente) ne doit pas dépasser 160 et le nombre de matchs joués 290.

2.3 La compétition se déroule sur 6 terrains et 2 jours :

- **le samedi 17 mai 2025 de 8h00 à 21h00 : SH et SD Benjamins et Minimes – MX Cadets.**

- **le dimanche 18 mai 2025 de 8h00 à 18h30 : SH et SD Minibads, Poussins et Cadets – MX Minimes.**

La catégorie Cadet ne sera pas convoquée avant 13h00 le samedi pour le mixte.

Aucune dérogation horaire ne sera acceptée.

2.4 La compétition se déroule prioritairement sous forme de poules suivies par un tableau en élimination directe. En fonction du nombre d'inscrits, il pourra être mis en place des poules uniques.

2.5 Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans une catégorie d'âge si le nombre d'inscrits dépasse les capacités d'accueil de la compétition.

Article 3 - Inscriptions

3.1 La date limite d'inscription est fixée au **24 avril 2025**.

3.2 La date du tirage au sort est fixée au **2 mai 2025**. Le CPPH du **1^{er} mai 2025** sera pris en compte pour la désignation des têtes de séries.

3.3 Les inscriptions sont à réaliser en ligne sur <https://badnet.fr>

Les inscriptions doivent être réalisées exclusivement par les responsables de club.

Les inscriptions individuelles, mail ou autres que par badnet seront considérées comme nulles.

Toute annulation ou modification d'inscription sera à communiquer par mail à l'adresse suivante : badapaname.competition@gmail.com

3.4 Les inscriptions se font en mode standard. En cas de surnombre d'inscriptions à la date limite d'inscription, des listes d'attente seront constituées pour les tableaux les plus remplis au prorata du nombre d'inscrits par club, les clubs ayant le moins d'inscrits étant prioritaires. Pour l'application de cette règle, la méthode sera la suivante : On traite tous les petits tableaux puis les tableaux avec des listes d'attente en commençant par les plus petites

catégories (Minibad puis Poussin, ...) et dans l'ordre des tableaux suivants (SD, MX, SH). En cas d'égalité au niveau des clubs, les critères suivants seront appliqués successivement : meilleur CPPH, le plus jeune et en dernier recours un tirage au sort sera effectué.

3.5 Les droits d'engagement par joueur sont de **10 € pour un tableau, 13 € pour 2 tableaux**. Le paiement est exigé au moment de l'inscription sur badnet. Un club qui n'aurait pas réglé les inscriptions de ses jeunes ne sera pas pris en priorité mais placé en liste d'attente, et ce peu importe l'article 3.4.

3.6 Le classement maximum pour s'inscrire est D7.

Les « non-compétiteurs (NC) » sont autorisés à jouer.

Le surclassement est autorisé dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure (y compris pour les minibads). Le club qui surclasse un joueur doit s'assurer que ce dernier a le niveau pour jouer au niveau supérieur.

Un joueur inscrit dans 2 tableaux ne peut jouer que dans une seule catégorie d'âge.

3.7 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant d'une erreur lors de l'inscription sur badnet sont supportées par le club en cause.

Article 4 - Forfaits

4.1 Tout joueur s'inscrivant au Tournoi EcoBAD jeunes du BAP 2025 doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits. Il doit prévenir et justifier son forfait auprès de l'organisateur. Il doit également justifier son forfait auprès de la LIFB (forfait@lifb.org).

4.2 Tout joueur suspendu qui participe à une compétition est passible d'une aggravation de sa sanction.

4.3 Un joueur inscrit sur deux tournois le même jour est passible de sanction si ce dernier a bien reçu des confirmations de la prise en compte de ses inscriptions et n'a pas fait de démarche pour se retirer sur au moins l'un d'eux avant les tirages au sort.

4.4 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais par mail à badapaname.competition@gmail.com

Cas n°1 : si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription.

Cas n°2 : si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire rempli. Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.

Article 5 - Déroulement

5.1 Les convocations sont envoyées par mail aux responsables jeunes. Les clubs doivent s'assurer que les adresses électroniques des responsables jeunes sont les bonnes. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.

5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.

5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.

5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.

5.5 Les volants sont à la charge des joueurs à part égale. Ils doivent en prévoir un nombre suffisant pour toute la durée de la compétition. En cas de désaccord entre joueurs, les volants officiels du tournoi sont le volant plumes SMASH GOLD et le volant plastique LI-NING MARK X800. Les volants en plumes sont obligatoires sauf pour les matchs entre deux joueurs NC et P où les volants plastiques sont prioritaires. Ces volants seront en vente sur place. Les volants seront fournis pour les finales.

5.6 Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.

5.7 Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office. Pour les catégories minibad, poussin et benjamin, il sera possible de nommer un compteur de points.

5.8 Le temps de repos entre deux matches est de 20 minutes, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de 5 minutes de temps de prise de contact entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.

5.9 Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain sera compté faute sauf au service où le joueur pourra resservir une fois.

5.10 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers, les officiels et les membres du comité d'organisation.

5.11 Le conseil entre les échanges est autorisé pour toutes les catégories.

5.12 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.

5.13 En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs mineurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur, présent pendant la durée de la compétition. Le représentant du joueur se doit d'être à ses côtés au moment du pointage des présents. Le juge-arbitre peut interdire la compétition aux joueurs se présentant sans représentant à la compétition. Si une délégation de responsabilité est donnée au représentant d'un autre club présent, celui-ci doit en attester par une lettre écrite remise au juge-arbitre lors du pointage des présents.

5.14 Droit à l'image : Toute participant est susceptible d'être photographié durant le tournoi pour une publication notamment sur le site internet et la page Facebook du club, ainsi que sur le site internet du Comité 75. Sans avis contraire écrit et signé du joueur ou de son responsable légal, l'inscription au tournoi vaut acceptation de ce point de règlement et de la renonciation au droit à l'image par le joueur.